

L'ECHO DE L'USAGE

AVRIL 2025

L'Assemblée Générale du 17 février 2025

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 17 février dernier à Cazaux. Comme chaque année, très nombreux (plus de 200) furent les adhérents et sympathisants à avoir répondu présents à ce rendez-vous essentiel de notre association : d'autant plus essentiel qu'il nous est impératif aujourd'hui de saisir toutes occasions pour manifester face à nos détracteurs notre détermination inconditionnelle dans la défense de la Forêt Usagère et la sauvegarde du Statut posé par les « Baillettes et Transactions ».

Nous l'avons rappelé à nos adhérents, en énumérant toutes les actions menées durant l'année 2024 par l'ADDUFU, toujours présente partout où la Forêt Usagère et les Droits d'Usage sont en jeu.

En témoignent nos échanges avec les acteurs institutionnels, notre collaboration constructive et apaisée avec les Syndics généraux, notre engagement commun avec les associations environnementales qui nous accompagnent sur la régénération naturelle du massif usager, notre partenariat avec les écoles du Captalat.

En effet, chaque année, nous accueillons pendant une journée les classes de CM1 du Captalat. Cette action connaît un grand succès qui ne se dément pas d'année en année et qui doit beaucoup à l'engagement et au travail de la quinzaine de bénévoles dévoués. Un grand merci à eux !

Enfin, nous avons conclu l'assemblée générale en rappelant les objectifs qui nous guident dans notre action :

-Défendre les principes fondateurs des Droits d'Usage: Imprescriptibilité et indivisibilité des Droits d'Usage. Libre accès des Usagers à la Forêt Usagère. Interdiction de toute clôture. Libre exercice des prélèvements de bois de chauffage. Interdiction de toute commercialisation. Gouvernance paritaire par les Syndics généraux.

-Défendre les pratiques de gestion de la forêt prévues par les Baillettes et Transactions, pratiques "raisonnables", respectueuses de la biodiversité et de l'environnement

-Obtenir un droit de regard sur la destination des fonds versés dans le cadre de la Transaction de 1917 : Demander que les attributaires des fonds, Mairies et Syndics Généraux, instaurent une procédure de communication aux Usagers sur la *budgétisation et l'utilisation des fonds versés dans le cadre de la Transaction de 1917.*

Demander que les fonds versés aux Mairies pour le compte des Usagers bénéficient à l'Usage, notamment la remise en état des chemins.

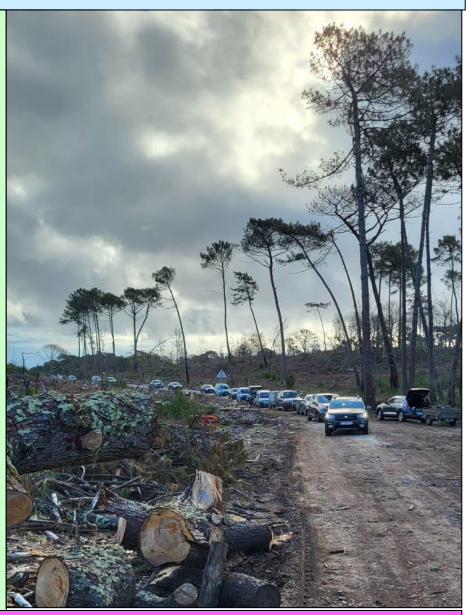
-S'opposer massivement à tout projet de nouvelle transaction qui viendrait immanquablement (comme le passé en témoigne) restreindre nos droits d'usage.



Opération bois de chauffage Piste 214

L'ADDUFU a organisé une matinée opération bois de chauffage sur cette piste le samedi 22 mars.
En effet suite à notre demande auprès du maire de La Teste, la piste forestière 214 est réouverte à l'usage **et uniquement pour l'usage.**

Des consignes ont été données aux nombreux usagers présents, comme de ne couper que du bois brûlé, de faire attention aux petites pousses de pins, consignes de sécurité, etc.
La file de voitures impressionnante prouve que cette opération bois de chauffage est un succès que nous renouvellerons prochainement.
Les usagers présents ont pu découvrir l'état désastreux de la piste 214



N'hésitez pas à consulter le site de l'ADDUFU : **www.addufu.org**

Notre rencontre avec le Sous-Préfet

Cette entrevue nous a permis de faire le point sur 2 sujets qui nous interpellent fortement : la piste 214 et la reconstruction des cabanes forestières.

Concernant les cabanes forestières, l'Addufu précise à M. le Sous-Préfet qu'elle est très favorable à la reconstruction à l'identique de ce patrimoine forestier dans le respect des documents du PLU. Cependant, leur utilisation doit se conformer aux règlementations en vigueur et aux Baillettes & Transactions, et ne pas devenir par exemple des résidences secondaires proposées à la location saisonnière. Hélas des dérives sont constatées depuis fort longtemps en violation du Site classé. Nous demandons l'intervention de l'Etat et du Maire pour faire cesser ces infractions au Code de l'Environnement et au Code de l'Urbanisme

Celui-ci nous répond que le Préfet maintient sa position et que, par conséquent, pour des motifs liés à la sécurité, l'interdiction de reconstruction est maintenue.

Sur la piste 214, M. le Sous-Préfet nous rappelle les termes de l'arrêté préfectoral du 27 avril 2023 autorisant les « ayants droits aux parcelles attenantes à la piste 214 » à circuler sur cette voie. Nous convenons donc ensemble que les Usagers sont des ayants droits en Forêt Usagère et qu'il leur est permis d'emprunter la piste 214 pour aller sur les parcelles attenantes prélever du bois de chauffage.

La piste 214 enfin ouverte aux Usagers

La mobilisation de l'ADDUFU a été constante pour réclamer au Maire de La Teste de Buch, le libre accès au massif usager afin de permettre aux Usagers d''exercer leur droit au prélèvement de bois de chauffage.

Nous le lui avons encore rappelé de vive voix lors de l'Assemblée Générale du 17 février à laquelle il assistait. Au cours de sa prise de parole, il nous a fait la promesse de répondre favorablement à notre revendication.

Notre mobilisation a été payante : l'arrêté municipal du 9 mars 2025 autorise les Usagers à emprunter la piste 214 : la Forêt Usagère est par conséquent entièrement et librement accessible pour le prélèvement de bois de chauffage sur toutes les parcelles.

A noter : il y a énormément de chênes brûlés à récupérer. L'avantage est que ces bois sont secs et donc utilisables de suite.

A propos de la dissolution

Au cours de l'Assemblée Générale de l'ADDUFU, plusieurs personnes se sont inquiétées que l'on évoque à plusieurs reprise la dissolution de l'association.
En effet nous avons rajouté un paragraphe dans nos statuts sur ce sujet, car il nous avait été reproché, par l'Etat, que cette clause, pourtant obligatoire, ne figurait pas dans nos statuts, qui dorénavant seront en conformité.
Nous pourrons ainsi faire une demande de reconnaissance d'utilité publique, ce qui permettrait à notre association d'accéder à certains avantages et de recevoir des donations, legs et des dons bénéficiant d'une réduction d'impôt.

Pôle forestier : Repas bénévoles

Le vendredi 21 mars, au pôle forestier, se sont retrouvés une vingtaine de bénévoles pour partager un repas dans une ambiance sympathique et conviviale.
Une occasion de remercier tous ceux qui œuvrent à la vie de la scierie associative de l'ADDUFU.
Vous aussi n'hésitez pas à les rejoindre pour ces moments d'actions, d'entraide et de partage.

Calendrier Sorties scolaires de l'ADDUFU

Date	Ecoles
06-mai	Abatilles Arcachon
06-mai	Abatilles Arcachon
13-mai	Miquelots La Teste
13-mai	Miquelots La Teste
15-mai	St Marie Gujan
15-mai	La Fontaine Gujan
20-mai	Ecole du Moulleau
20-mai	Lafon Cazaux
22-mai	Bremontier La Teste
22-mai	Bremontier La Teste
27-mai	Mouettes Arcachon
27-mai	Paul Bert Arcachon

PERMANENCES

► 1er samedi du mois:
Marché de La Teste de 10h à 12h

► 2ème samedi du mois :
maison de la culture Gujan Mestras
43 cours de Verdun de 10h à 12h

► dernier samedi du mois :
devant le bar « le Cazautier »
À Cazaux de 10h à 12h.

Les permanences sont des moments conviviaux d'échange, d'informations, de candidatures de bénévoles, de commandes de bois d'œuvre, d'adhésions et renouvellement.

Le nouveau Conseil d'administration :
BEGU Francis, BLANC Chantal, BORDES Thierry, CALLEDE Alain, CHAINEAUD Ghyslaine, COLIN Jean-Pierre, DESTABEAUX Jean-Marc, DUMORA Françoise, DUPOY Jean-Claude, FRIBOURG Jean, FUR Pascal , LABAT Robert, LABEYRIE Marc, LEGLISE Jacques, LESCARRET Patrick, PENY Christine, PENY Serge, TREMOUILLERES Alain, VUILLEUMIER Pierre.

Le nouveau Bureau
Président : Jacques Léglise
Président d'Honneur : Jean-Claude Dupoy
Vice Président Délégué : Christine Peny
Vice Président Délégué Gujan : Pascal Fur
Vice Président Délégué La Teste : Marc Labeyrie
Secrétaire Jean Marc Destabeaux
Secrétaire adjoint : Marc Labeyrie
Trésorier : Christine Peny
Trésorier Adjoint : Alain Callède

N'hésitez pas à nous contacter :
contact@addufu.org

Merci de faire adhérer des amis et de renouveler votre adhésion.